Projet associatif

MISSION LOCALE
DRACÉNIE
COEUR DU VAR

2026 - 2029

Mission Locale
Dracénie Coeur du Var
SUD - PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Mission Locale Dracénie Coeur du Var
SUD - PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Ce projet associatif prend racine dans une histoire : celle du réseau des missions locales. Depuis plus de 40 ans, ce réseau d'acteurs du service public de l'emploi accompagne les jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 29 en situation de handicap.
A l'image de ce réseau, notre mission locale a montré tout au long de ces dernières années ses considérables facultés d'adaptation :

- Au profit du public, en enchainant la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement et de soutien très variés,

- En appui de ses partenaires, et tout particulièrement ceux du monde économique, en multipliant les découvertes de métiers, l'information sur les contrats aidés (Apprentissage notamment), le travail sur l'orientation, la promotion de profils ...

- Et surtout, en n'oubliant rien de son ancrage territorial et de ses spécificités.

Ce document est un acte d'affirmation et d'engagement qui implique la gouvernance et les salariés dans le cadre des politiques publiques menées au profit des jeunes. Fruit d'un travail collectif et partenarial (salariés, partenaires et jeunes), il témoigne de notre identité, de nos valeurs et de nos principes d'action.

Ce projet associatif est destiné à toutes celles et ceux qui souhaitent mieux nous connaitre et s'engager à nos côtés pour qu'un nombre croissant de jeunes de notre territoire accèdent à l'emploi durable et à l'autonomie.
Merci à tous les acteurs qui se sont mobilisés pour bâtir ce projet commun au service du territoire.

Nadine DECARLIS
Présidente de la mission locale Dracénie Cœur du Var

SOMMAIRE

Le mot de la présidente	2
Pourquoi un projet assocatif ?	4
Nos missions pour le territoire	5
La Mission Locale : histoire et réseau	7
Les besoins du public et des entreprises	10
Les valeurs et principes qui conduisent notre action	12
Nos axes stratégiques : comment nous nous engageons	16

1. POURQUOI UN PROJET ASSOCIATIF ?

LE RÔLE DU PROJET ASSOCIATIF

Fruit d'un travail collaboratif, ce projet associatif constitue un socle fédérateur pour toutes les parties prenantes de la Mission Locale : financeurs, membres du CA et du bureau, direction, équipe opérationnelle, etc.).

S'appuyant sur un diagnostic partagé (administrateurs, financeurs, salariés, entreprises, partenaires et jeunes) il définit un cadre de cohérence permettant à la fois d'élaborer le programme d'actions de la Mission Locale mais aussi d'envisager les perspectives susceptibles de dessiner le futur.

Ancré dans notre histoire, notre réseau et notre contexte territorial, ce projet associatif est l'affirmation collective de nos missions, nos valeurs et nos engagements en faveur des jeunes comme de nos partenaires

Calendrier de la démarche :

De janvier à juin 2025 : Elaboration et rédaction du diagnostic partagé avec les partenaires, les jeunes et les salariés.

De septembre à novembre 2025 : Elaboration du projet associatif avec l'ensemble des parties concernées et restitution auprès du conseil d'administration.

LA LABELLISATION DU RESEAU DES MISSIONS LOCALES

L'Union Nationale des Missions Locales a engagé le réseau dans une démarche de labellisation avec l'objectif de f**aire connaître et démontrer la qualité de l'offre de service** des Missions Locales mais aussi de **garantir la conformité des prestations délivrées et l'égalité de traitement des demandes.**

2. NOS MISSIONS POUR LE TERRITOIRE

DES MISSIONS INSCRITES DANS LA LOI

(Code du travail L5314-2 modifié par la loi du LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi)

Les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, dans le cadre de leur **mission de service public pour l'emploi**, ont pour objet d'**aider les jeunes de seize à vingt-cinq ans révolus à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale.** Elles assurent des fonctions d'accueil, d'information, d'accès aux droits ainsi que des fonctions d'orientation et d'accompagnement vers la formation professionnelle ou vers un emploi. Elles sont, à ce titre, des **opérateurs spécialisés du réseau pour l'emploi** mentionné à l'article L. 5311-7.

Elles favorisent la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale.

Elles assurent un accompagnement vers la formation initiale et **concourent à la mise en œuvre de l'obligation de formation définie à l'article L. 114-1 du code de l'éducation**.

Elles contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans leur zone de compétence, d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

A ce titre, les missions locales sont reconnues comme participant au **repérage des situations qui nécessitent un accès aux droits sociaux, à la prévention et aux soins**, et comme mettant ainsi en œuvre les actions et orientant les jeunes vers des services compétents qui permettent la prise en charge du jeune concerné par le système de santé de droit commun et la prise en compte par le jeune lui-même de son capital santé.

Par dérogation, les missions locales peuvent accompagner les jeunes auxquels la qualité de travailleur handicapé est reconnue jusqu'à l'âge de vingt-neuf ans révolus dans le cadre du contrat d'engagement jeune.

MISSION DE SERVICE PUBLIC

INFORMATION

ORIENTATION

EMPLOI

FORMATION

ACCÈS AUX DROITS

PARTENARIAT

OPÉRATEUR SPÉCIALISÉ DU RÉSEAU POUR L'EMPLOI

2. NOS MISSIONS POUR LE TERRITOIRE

LA COUVERTURE SUR LE TERRITOIRE

Le territoire d'intervention de la Mission Locale couvre :

- La Communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon,
- La Communauté de Communes Cœur du Var,
- La Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon 5 communes (Trigance, Le Bourguet, Brenon, La Martre, Châteauvieux).

Notre implantation territoriale pour assurer notre service public de proximité :

- Deux antennes à Draguignan et au Luc en Provence,
- 19 permanences en commune dont 2 en QPV
  - 12 permanences sur le territoire de Dracénie Provence Verdon Agglomération,
  - 7 permanences sur le territoire de la CC Cœur du Var.

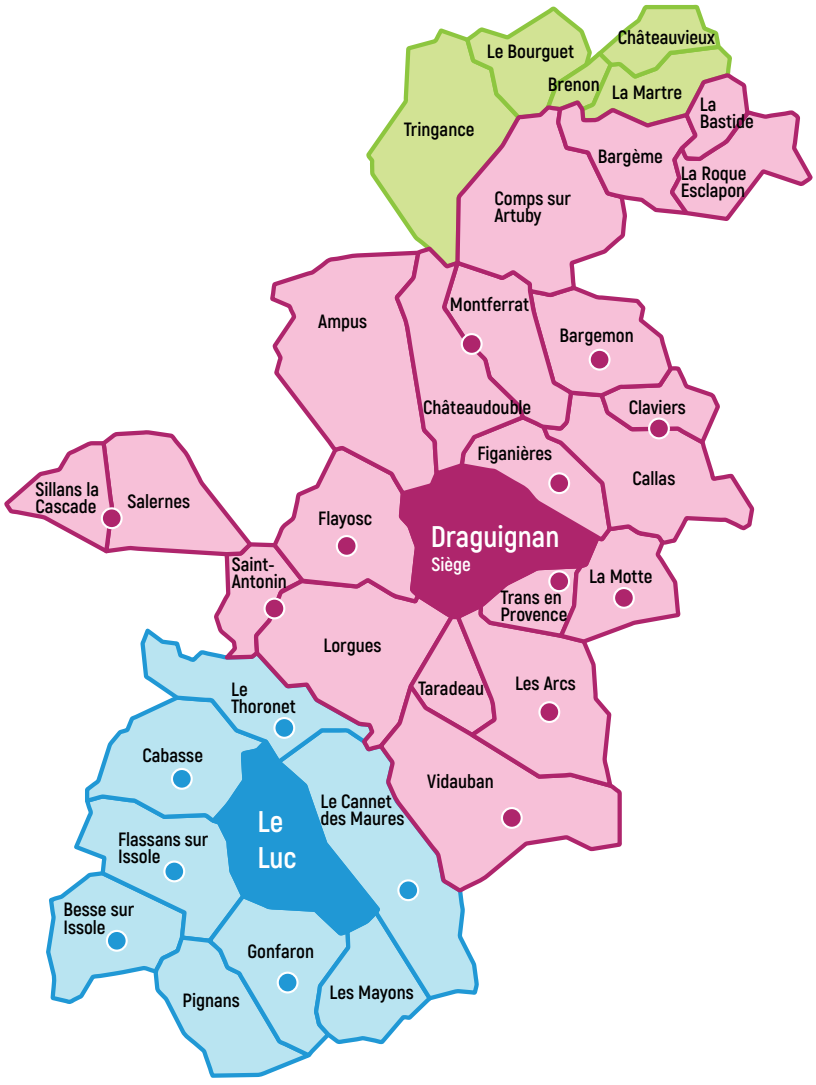

3. LA MISSION LOCALE : HISTOIRE ET RÉSEAU

L'HISTOIRE DE LA MISSION LOCALE

- La Mission Locale Dracénie Cœur du Var a été créée par fusion des Missions Locales Centre Var et Dracénie Verdon Bagnols Pays de Fayence le 30 novembre 2016

- Son siège social se trouve à la Maison de l'Economie et de l'Emploi - Espace CHABRAN-105, place du 7e bataillon des Chasseurs Alpins - 83300 DRAGUIGNAN

LA GOUVERNANCE DE LA MISSION LOCALE

Les statuts constitutifs organisent la gouvernance autour de 4 collèges :

- 1er collège : les collectivités locales et EPCI,
- 2ème collège : les Administrations et Établissements publics de l'Etat,
- 3ème collège : les partenaires économiques et sociaux,
- 4ème collège : les associations et personnalités qualifiées.

Le Conseil d'Administration de l'association compte 26 membres dont 12 élus locaux (9 membres du CA composent le Bureau) :

- La présidence est assurée par Madame Nadine DECARLIS (maire de Bargemon et Membre de Dracénie Provence Verdon (Politique de la ville, insertion professionnelle, formation),
- Monsieur Yannick SIMON Président de la CC Cœur du Var, Plaines des Maures et maire de Cabasse est le 1er Vice-Président,
- Madame Anne-Marie TORTOSA Maire de Salernes et membre du Conseil d'agglomération de Dracénie Provence Verdon est 2ème Vice-Présidente,
- Monsieur Pierre BEDRANE, adjoint délégué à l'économie, aux quartiers prioritaires et à l'insertion professionnelle Mairie de Luc en Provence et membre du conseil communautaire CC Cœur du Var est Trésorier,
- Monsieur M. Grégory LOEW, membre du Conseil d'agglomération DPVa et 2ème adjoint au Maire de Draguignan est Secrétaire.

Nos instances se réunissent au moins 3 fois par an afin de définir et valider, les orientations prioritaires et les documents budgétaires.

3. LA MISSION LOCALE : HISTOIRE ET RÉSEAU

L'ACTIVITÉ DE LA MISSION LOCALE EN CHIFFRES (ANNÉE 2025)

INSCRIPTION DE LA STRUCTURE DANS UN RESEAU RECONNU

- Le réseau des Missions Locales est né du rapport de Bertrand SCHWARZ remis en 1981 à Pierre MAUROY alors 1er Ministre.

- **Les premières Mission Locales sont créées en 1982 et mettent en œuvre un accompagnement global et individualisé au service des jeunes. Accompagnement qui prend en compte l'ensemble de leurs préoccupations : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs.**

- Les missions locales interviennent auprès des jeunes en mobilisant l'ensemble des partenaires locaux susceptibles de contribuer à l'accompagnement des jeunes. Elles proposent donc des solutions adaptées en cohérence avec les politiques publiques qu'elles sont chargées de mettre en œuvre.

CONSTRUITE ENSEMBLE AVEC ET POUR LES JEUNES

Union Nationale des Missions Locales

Les chiffres du réseau des Mission Locales
- 437 missions locales
- 6 800 lieux d'accueil
- 15 associations régionales
- 14 000 salariés
- 1,1 million de jeunes accompagnés par an dont 400 000 nouveaux inscrits

3. LA MISSION LOCALE : HISTOIRE ET RÉSEAU

NOS PRINCIPES D'ACTION

- Être l'**acteur central du service public dédié aux jeunes**,
- Fonder notre action sur un **ancrage territorial,**
- Proposer une **approche globale** de l'accompagnement
- S'identifier comme "**assembleur de solutions**"
- Développer une **relation de confiance** de proximité et de co-construction avec les jeunes pour **favoriser leur engagement**
- **S'appuyer sur un réseau de partenaires**
- **Rester "agile"** à partir d'une observation pertinente de la situation des jeunes

Mission Locale Dracénie Coeur du Var

Charte d'accueil de la Mission Locale Dracénie Cœur du Var.

Accueillir sans distinction ou préjugé, et garantir un échange basé sur le respect, la confidentialité de l'écoute et la bienveillance.

Faciliter l'accès aux services de la Mission Locale à tous par des locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite, une signalétique claire et des outils numériques pour les jeunes des territoires les plus éloignés.

Tisser et faire vivre un réseau partenarial fort avec les institutions, les entreprises et les acteurs locaux afin de renforcer l'insertion des jeunes.

Informer les jeunes de leurs devoirs dans l'enceinte de la Mission Locale, envers le personnel et les autres usagers ainsi que de ses droits dans le cadre de son accompagnement, notamment la réglementation RGPD.

Garantir l'accès à toute l'offre de service de la Mission Locale à tous les jeunes quelle que soit leur situation de précarité, de fragilité, d'exclusion ou d'éloignement par des actions spécifiques.

Co-construire l'accompagnement par l'Ecoute, l'Information, l'Orientation et le Suivi des actions mises en place jusqu'à leur réalisation.

Adapter régulièrement l'accompagnement du jeune, avec le conseiller, par un diagnostic réitéré tout au long du suivi en tenant compte de l'évolution de ses demandes et besoins.

Maintenir le jeune au cœur du processus d'accompagnement comme « acteur » de son projet.

L'équipe de la Mission Locale et sa Présidente

Mission locale Dracénie Cœur du Var
Maison de l'économie et de l'emploi - 2ème étage - 105 place du 7ème Bataillon des chasseurs alpins
83300 Draguignan

4 . LES BESOINS DU PUBLIC ET DES ENTREPRISES

LES JEUNES : FRAGILITÉ, ATTENTES ET RESSOURCES

Des besoins de formation non couverts

- Un accès à la formation insuffisant en raison d'une offre de formation de plus en plus réduite sur le territoire et ne répondant pas toujours à la demande des jeunes : peu d'offres de type préqualifiant pour les non diplômés, accessibilité géographique, métiers visés souvent peu porteurs,...

Des offres d'emploi souvent précaires et/ou peu adaptées aux jeunes

- Surexposition des jeunes aux emplois précaires pour le public mission locale. La part des CDI est de 12% (60% sont des femmes), celle de l'interim de 34%, les CDD insertion et saisonniers de 8% et 46% pour les autres CDD (dont 61% de femmes et 12% en apprentissage)

- Des offres aux exigences parfois dissuasives : horaires, conditions de travail, rémunération, respect du droit du travail....

- Et globalement, un marché du travail qui laisse souvent peu de chances aux jeunes d'être rapidement autonomes.

Un rapport au travail qui nécessite des ajustements... de part et d'autre

- Un besoin d'accompagnement des jeunes sur les attendus de l'entreprise (posture, ponctualité, etc.) mais aussi auprès des entreprises sur les aspirations des jeunes, un changement observé depuis la crise du Covid-19 sur l'importance donnée sur la qualité de vie au travail (Génération Z mais pas seulement).

- Des inadéquations existantes entre les attentes des jeunes et l'offre d'emploi disponible sur le territoire.

- Des jeunes souvent prêts à s'investir mais pas toujours ni à n'importe quel prix.

.Pro
VOUS RECRUTEZ ?

Mission Locale
Dracénie-Coeur du Var
POUR L'INSERTION SOCIALE
ET PROFESSIONNELLE

5 . LES VALEURS ET PRINCIPES QUI CONDUISENT NOTRE ACTION

NOS VALEURS

Accueillir sans distinction ou préjugé, et garantir un échange basé sur le respect, la confidentialité de l'écoute et la bienveillance.

Tisser et faire vivre un réseau partenarial fort avec les institutions, les entreprises et les acteurs locaux afin de renforcer l'insertion des jeunes.

Faciliter l'accès aux services de la Mission Locale à tous par des locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite, une signalétique claire et des outils numériques pour les jeunes des territoires les plus éloignés.

Co-construire l'accompagnement par l'Ecoute, l'Information, l'Orientation et le Suivi des actions mises en place jusqu'à leur réalisation.

Garantir l'accès à toute l'offre de service de la Mission Locale à tous les jeunes quelle que soit leur situation de précarité, de fragilité, d'exclusion ou d'éloignement par des actions spécifiques.

Maintenir le jeune au cœur du processus d'accompagnement comme « acteur » de son projet dans une posture de tenir conseil.

5 . LES VALEURS ET PRINCIPES QUI CONDUISENT NOTRE ACTION

LES JEUNES : FRAGILITÉ, ATTENTES ET RESSOURCES

Des besoins d'accompagnement aux démarches administratives

- Des jeunes étant parfois éloignés des services publics et rencontrant des difficultés pour effectuer leurs démarches administratives en lien avec des difficultés pour comprendre le langage administratif et utiliser le numérique.

Des difficultés d'accompagnement des jeunes sur la santé mentale

- Une augmentation de difficultés liées à la santé mentale chez les jeunes observée par les partenaires.
- Un manque de professionnels de santé en proximité, les jeunes d'accéder à un suivi médical complet et les rendez-vous chez les spécialistes (neurologues, psychiatres) sont difficiles à obtenir dans des délais adaptés aux situations rencontrées.

Des problématiques liées à la mobilité très présentes sur le territoire

- Une situation limitant l'accès à la formation ou à certains emplois pour les jeunes n'étant pas véhiculés. Des jeunes renonçant à des formations éloignées de leur lieu de résidence ou n'étant pas accessible en transports en commun.
- Une offre présente pour soutenir financièrement le passage du permis (des communes, du département, des apprentis, etc.) et par la présence de l'association Garrigues, mais ne parvenant pas à répondre à l'ensemble des besoins.
- Des jeunes parfois réticents à se déplacer pour des raisons matérielles (manque de transports en commun, de véhicules, coûts) mais aussi psychologiques (des jeunes ne souhaitant pas quitter le territoire).

Une pauvreté et une précarité financière croissante des jeunes … et de leurs familles

- Un taux de pauvreté à 18,1% sur DPVa (contre 15,6 dans le Var et 15,4% en France (source observatoire des territoires ANCT).
- Une part des ménages fiscaux imposés de 49,3% sur DPVa et 48,1% sur Cœur du Var contre 53% sur le Var.
- + 9% en 2 ans de jeunes vivant sous le seuil de pauvreté au niveau national et quasi 10 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté (inédit depuis 30 ans)
- Une situation financière qui ne permet ni de se projeter, ni de s'engager (mobilité emploi ou formation).
- Et parallèlement, des aides financières disponibles qui s'atrophient dangereusement (enveloppe PACEA, Fonds d'Aide aux Jeunes, …).

5 . LES VALEURS ET PRINCIPES QUI CONDUISENT NOTRE ACTION

LE MONDE ECONOMIQUE

Dynamique économique du territoire

- Une évolution des créations d'entreprises plus faible sur DPVA que sur le territoire national (INSEE).
- 74,5% des entreprises sur DPVA et 72,9% sur Cœur du Var ont de 1 à 9 salariés (c'est 71,3 % en France).
- Une majorité d'offres d'emploi porte sur les services aux particulier (40%) et sur les services aux entreprises (18%).
- Des emplois salariés portant en majorité sur le commerce et la réparation d'automobiles (24%), sur la santé humaine et l'action sociale (14%), la construction (12%), l'hébergement et la restauration (9%) et les transports et l'entreposage (9%).
- Une partie importante du territoire étant rurale avec des recrutements portant sur l'agriculture et la viticulture.
- Des salaires nets moyens inférieurs à ceux observés sur le territoire national ; en particulier pour les cadres (INSEE).
- Une part d'actifs en emploi sur DPVa de 64,7% contre 66,3 % en France (INSEE).
- Une part des emplois salariés de 80,6% sur DPVa et 78,1% sur Coeur du Var contre 86,1% en France (INSEE).
- 24% des femmes salariées à temps partiel contre 7% d'hommes, un écart aussi important qu'ailleurs, mais interrogeant tout de même sur le caractère subi ou non de ce temps de travail.
- Un salaire horaire moyen de 13,00€ pour les femmes contre 15,40€ pour les hommes : un écart similaire aux territoires de comparaison, soulignant des inégalités salariales existantes.

Certains secteurs rencontrant des difficultés de recrutement

- Des recrutements jugés difficiles sur le bassin d'emploi Haut-Var notamment dans le secteur du commerce (74% des recrutements jugés difficiles) et de la construction (73% des recrutements jugés difficiles). Des difficultés inhérentes à la formation, aux déplacements, mais aussi à l'attractivité.
- Une demande importante en logistique et des difficultés de recrutement sur ces postes-là notamment en raison des conditions de travail.
- Un accès à l'emploi satisfaisant mais qui reste difficile pour les jeunes.
- Un taux de chômage (INSEE) des 15-24 ans de 23,8 % pour DPVA et de 26,8 % sur l'EPCI Cœur du Var contre 22,9 % en France.
- Une part des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans significativement plus élevée qu'en Région en 2025 : 14,6% sur la zone d'emploi de Draguignan pour 11,7 % en PACA.
- Une situation nationale qui enregistre une hausse de 19,4% du nombre de DE de moins de 25 ans entre 2024 et 2025 (baisse importante des contrats d'apprentissage et, plus généralement, quasi-extinction des contrats aidés). Après une hausse de 3% entre 2023 et 2024.
- Un accès aux contrats stables très limité (12% pour le public mission locale en 2025).
- Plus de 50 % des offres auxquelles accède le public mission locale sont réparties sur 2 familles de métiers : Commerce, vente et grande distribution (30% des contrats), Hôtellerie/ restauration (21,5% des contrats). Suivent le service à la personne pour 11,3% et transports logistique (6,2% des contrats).

5 . LES VALEURS ET PRINCIPES QUI CONDUISENT NOTRE ACTION

LES PARTENAIRES DE LA MISSION LOCALE

L'intervention de la mission locale est interdépendante des partenariats qu'elle peut tisser sur son territoire.

- Les partenaires du Réseau Pour l'Emploi et notamment France Travail et Cap emploi,
- Les partenaires institutionnels : Education Nationale, chambres consulaires, services sociaux du département, BIJ, CCAS et services jeunesse des communes, les Armées, ...,
- Les employeurs publics (communes, EPCI) ou privés entreprises, associations, entreprises d'insertion, ...),
- Les organismes de formations, CFA,
- Et tous les acteurs œuvrant dans le champ du logement, de la mobilité, de la santé, de la citoyenneté, de la culture ou des loisirs (associations caritatives, bailleurs sociaux, SIAO, CMP, CPAM, Centre de bilan de santé, PMI, Coridys, MDPH, clubs sportifs, théâtre, ...).

C'est ce réseau partenarial qui permet à la mission locale de contribuer activement aux politiques publiques jeunes sur son territoire en assurant un accompagnement global et de proximité.

Ce rôle central d'assembleur prévu dans nos missions ("*favoriser la concertation entre les différents partenaires...*") reste un axe stratégique majeur de notre action.

Ces collaborations multiples se traduisent par de nombreuses conventions, souvent à titre gratuit, qui permettent de cadrer ces coopérations

Le label "Je m'engage pour la Jeunesse "

- Une charte,
- Un engagement commun aux services des jeunes : PMSMP, offres d'emploi, visites d'entreprises, parrainage, présentation métiers ou secteur d'activité, service civique, collaboration sur un évènement (forums, opérations de recrutements,...

Je m'engage pour la Jeunesse

6. NOS AXES STRATÉGIQUES : COMMENT NOUS NOUS ENGAGEONS

LA MISSION LOCALE : UN ACTEUR DU RÉSEAU POUR L'EMPLOI

De nouvelles missions depuis 2021 :

- Premier service public de proximité pour l'accompagnement et l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.
- En charge du contrôle du respect de l'obligation de formation depuis 2021, visant à mieux repérer et accompagner les jeunes décrocheurs.
- Les Missions Locales, reconnues comme l'opérateur spécialisé des 16-25 ans par la Loi Plein Emploi, membre du Réseau pour l'Emploi (RPE), nouveau cogestionnaire de la liste des demandeurs d'emploi avec France Travail, engagé dans la mise en œuvre des outils communs au RPE depuis 2025.
- Les Missions Locales, engagées dans la démarche nationale de Labellisation, visant à garantir un socle commun et une équité sur l'ensemble du territoire, assortie d'engagements sur une démarche d'amélioration continue pour garantir la qualité de service.

ORGANISATION ET FINANCEMENTS

Financements : les missions locales sont intégratrices de services mais aussi de moyens

- La mission locale bénéficie donc de subventions de fonctionnement qui proviennent de l'Etat, des collectivités territoriales (Région Sud, Dracénie Provence Verdon Agglomération, Communauté de Communes Coeur du Var, Conseil Départemental) et de France Travail.
- L'Etat reste le principal contributeur dans le cadre de sa Convention Pluri annuelle d'Objectifs. La mission locale cherche également des moyens plus spécifiques (durée déterminée et actions fléchées) pour répondre à ses missions : financements QPV, Agence Régionale de Santé (santé mentale des jeunes), Parrainage, Services civiques en tant que plateforme.
- Une fragilisation croissante des financements depuis 2023 et, singulièrement en 2026, qui s'ajuste mal avec la difficulté croissante des jeunes (montée du chômage, de la pauvreté des problèmes de santé mentale, ...).

Ressources humaines

- La mission locale s'engage sur la qualité de vie au travail et le développement des compétences de ses salariés en s'appuyant sur le programme de professionnalisation du réseau régional.
- Entre 2022 et 2025, son équipe est passée de plus de 43 ETP à moins de 33 ETP

6. NOS AXES STRATÉGIQUES : COMMENT NOUS NOUS ENGAGEONS

Si notre offre de services reste adaptative, en particulier, à la mise en œuvre des politiques publiques jeunes proposées par l'Etat et les collectivités locales, un socle de services communs au réseau peut être identifié :

L'OFFRE DE SERVICE À DESTINATION DES JEUNES : MAINTENIR L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

Accueil, information et orientation

- La mission locale accueille de manière inconditionnelle les jeunes de 16 à 25 ans révolus (29 ans pour les jeunes en situation de handicap) en assurant une première information à tous.
- L'accueil est l'étape déterminante pour établir avec chaque jeune une relation de confiance condition sine qua non d'un accompagnement réussi. Cet accueil est réalisé physiquement mais aussi par téléphone, en ligne ou par des actions "d'aller vers" (QPV, journée des associations, ...).
- L'orientation : sur la base d'un diagnostic partagé, elle permet d'organiser le projet d'accompagnement via des entretiens, des ateliers, des visites d'entreprises, des périodes d'immersion en entreprises, des rencontres avec des professionnels.

Accompagnement vers l'emploi, la formation

- Conformément au code du travail et à ses statuts, la mission locale accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle (29 ans révolus pour des publics spécifiques).
- S'agissant de jeunes ayant pas ou peu d'expériences, cet accompagnement s'articule autour de :
    - L'absence ou la fragilité du projet professionnel du jeune (travail sur l'orientation professionnel et la découverte des métiers)
    - La préparation dans la recherche d'emploi (simulation d'entretien, prospection ciblée, job dating, participation à des forums, ...)
    - La consolidation des compétences via l'accès aux formations (qualification, certification, ...)
    - La recherche de l'engagement des entreprises en faveur des jeunes (label "je m'engage pour la jeunesse"

Accompagnement pour lever les freins à l'insertion professionnelle et sociale (accès aux droits et à la citoyenneté, à la santé, au logement, à la mobilité, aux loisirs, au sport et à a culture.

- Cet accompagnement cible aussi les publics dont le risque d'exclusion est plus élevé : résidant en QPV, mineurs décrocheurs, jeunes sortant de l'ASE, Mineurs Non Accompagnés, jeunes sous-mains de justice, NEETS (jeunes ni en emploi, ni en étude, ni en formation), jeunes en situation de handicap, jeunes victimes de violence, ...
- Pour les publics les plus fragiles, cet accompagnement doit être réalisé avec les services du conseil départemental, collectivité compétente en matière sociale.

Soutien financier

- Les allocations liées aux dispositifs (PACEA et CEJ),
- Les Fonds d'Aide aux Jeunes,
- Orientations vers les associations caritatives (vêtement, et nourriture),
- Plus généralement, la mission locale propose également des services pour aider les jeunes à devenir autonomes : gestion du budget, relation aux administrations (santé, banques, impôts, ...).

6. NOS AXES STRATÉGIQUES : COMMENT NOUS NOUS ENGAGEONS

L'OFFRE DE SERVICE À DESTINATION DES ENTREPRISES

La mission locale développe une offre de service en direction des entreprises afin de soutenir leurs besoins en recrutements et promouvoir l'intégration des jeunes.

Conseiller et mobiliser les employeurs privés et publics

- Animer et entretenir un réseau d'employeurs (label "je m'engage pour la jeunesse"),
- Proposer des conseils adaptés à leurs besoins : prospection ciblée, présentation des contrats aidés (alternance notamment),
- Les associer à des évènements : job dating, forum, visites d'entreprises, période d'immersion, ...

Accompagner les entreprises dans leurs recrutements

- En les aidant à identifier leurs besoins (beaucoup de TPE sur ce territoire),
- En préparant des candidats ciblés pour un poste spécifique,
- En assurant une mise en relation individuelle calée sur les besoins identifiés avec l'entreprise.

Sécuriser le maintien dans l'emploi

- En s'assurant que les freins périphériques soient levés ou en voie de l'être,
- En accompagnant l'entreprise dans les premiers temps de son recrutement (par une médiation si nécessaire).

Démarche qualité

- Comme l'ensemble du réseau national, la mission locale est engagée dans une démarche continue d'amélioration de la qualité matérialisée par un processus de labellisation. Les enjeux durables de ce processus visent à assurer une qualité de services auprès des jeunes mais aussi des partenaires.
- Préserver la place des valeurs historiques de la Mission Locale tout en développant la qualité de ses services.

Communication

- La mission locale doit se rendre plus visible tant auprès des jeunes que de ses partenaires, elle cherchera à améliorer son identité visuelle sur l'ensemble de ses lieux d'accueil comme sur les réseaux sociaux,
- En interne, elle s'emploiera à faciliter les transmissions d'information (SharePoint sous Office 365, visioconférences pour limiter les déplacements (entre sites notamment).

Je m'engage pour la Jeunesse

Mission Locale
Dracénie Coeur du Var
SUD - PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

21 POINTS D'ACCUEIL DONT 19 PERMANENCES SUR LESCOMMUNES

DRAGUIGNAN

Lundi (13h30 - 17h00)
vendredi (09h00 - 12h30/13h30 - 16h30)
autres jours (09h00 - 12h30/13h30 - 17h00)

M2E – Espace CHABRAN
105 place du 7e bataillon de chasseurs alpins
83300 Draguignan

LE LUC EN PROVENCE

Lundi (13h30 - 17h00)
vendredi (09h00 - 12h30/13h30 - 16h30)
autres jours (09h00 - 12h30/13h30 - 17h00)

Rsd "Les Vignes" Bât I Entrée 2
Rue Nicolas Boileau
83340 Le Luc en Provence

DRAGUIGNAN - Centre Ancien
1er et 3éme mardi du mois
2ème et 4ème jeudi du mois

PIGNANS
2ème et 4ème vendredi du mois

GONFARON
2ème et 4ème jeudi du mois

VIDAUBAN
Tous les mardis

BARGEMON
2ème jeudi du mois

LE LUC EN PROVENCE
1er et 3ème mardi du mois

LE THORONET
2ème mercredi du mois

LES ARCS SUR ARGENS
Tous les lundis et mercredis

FLAYOSC
1er et 3ème jeudi du mois

TRANS EN PROVENCE
Tous les mercredis

SALERNES/SILLANS LA CASCADE
Tous les mercredis

LA MOTTE
Tous les mardis

BESSE SUR ISSOLE
Tous les mardis

CALLAS/CLAVIERS
1er et 3ème jeudi du mois

FIGANIÈRES
4ème jeudi du mois

LORGUES/ST ANTONIN
1er, 2nd et 4ème lundi
Tous les mardis

MONTFERRAT/CHATEAUDOUBLE
4ème jeudi du mois

FLASSANS SUR ISSOLE
3ème mercredi du mois

LE CANNET DES MAURES
1er vendredi du mois

Mission Locale DRACENIE CŒUR DU VAR

Maison de L'Economie et de l'Emploi - Espace CHABRAN
105 place du 7e bataillon de Chasseurs Alpins 83300 DRAGUIGNAN

Draguignan : 04.94.50.97.00 - Le Luc : 04.94.50.15.01 -E-mail : direction@ml-dcv.org